

MANITOBA MINERAL TAX REBATE

Use this form if you are an individual who paid mineral taxes to the Province of Manitoba, and you earned resource profits in Manitoba for which you deducted a resource allowance.

- Mineral taxes are taxes assessed, levied, and paid under the Manitoba Oil and Gas Production Tax Act.
- **Resource allowance** is defined in paragraph 20(1)(v.1) of the federal *Income Tax Act*.
- Resource profits is defined in Part XII of the federal *Income Tax Regulations*.

Attach to your return a completed copy of this form and any documents that prove you paid Manitoba mineral taxes. Also, send a completed copy of this form and the documents to the Manitoba Tax Assistance Office, Room 309, Norquay Building, 401 York Avenue, Winnipeg MB R3C 0P8.

Name (print)	Social insurance number					
Address						
	Tax	Tax year				
Revised taxable income for tax rebate purposes					ı	
Taxable income from line 260 of your return					Ш	_ 1
Resource allowance allocated to Manitoba:						
Resource allowance claimed		2				
Percentage of resource profits earned in Manitoba <u>x</u>	%	3				
Multiply line 2 by the percentage on line 3		> -	-			_ 4
Add line 1 and line 4		. <u>=</u>	=			_ 5
Mineral taxes paid to Manitoba for the year		· <u>=</u>	-			_ 6
Line 5 minus line 6	e purposes	; <u>=</u>	=		<u></u>	_ 7
Manitoba tax payable						
Calculate the Manitoba tax you would pay on your taxable income before the rebate calculation (line	1)	· _			<u></u>	_ 8
Calculate the Manitoba tax you would pay on the revised taxable income for tax rebate purposes (line	e 7)	· <u>-</u>				_ 9
Enter on line 428 of your return the amount from line 8 or line 9, whichever is less.						
┌ Certification -						
I certify that the information given on this form is correct and complete.						
Signature Da	te					-

Manitoba Manitoba

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT MINIER DU MANITOBA

Utilisez ce formulaire si vous êtes un particulier qui a payé des impôts miniers à la province du Manitoba et si vous avez gagné des bénéfices relatifs à des ressources au Manitoba pour lesquels vous avez demandé une déduction relative à des ressources.

- Impôts miniers signifie des impôts établis, prélevés et payés selon la Loi de la taxe sur la production de pétrole et de gaz du Manitoba.
- Déduction relative à des ressources a le sens qui lui est donné à l'alinéa 20(1) v.1) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.
- Bénéfices relatifs à des ressources a le sens qui lui est donné à la partie XII du Règlement de l'impôt sur le revenu du Canada.

Annexez à votre déclaration un exemplaire dûment rempli de ce formulaire et tous les documents qui prouvent que vous avez payé des impôts miniers du Manitoba. Envoyez un deuxième exemplaire dûment rempli de ce formulaire et les documents à l'adresse suivante : Bureau de l'aide fiscale du Manitoba, Édifice Norquay, 401, avenue York, pièce 309, Winnipeg MB R3C 0P8.

m du particulier (en lettres majuscules) Numéro d'assura			
Advance			
Adresse			
	Année d'imposition		
	u imposition		
Revenu imposable révisé aux fins du dégrèvement d'impôt			
Revenu imposable selon la ligne 260 de votre déclaration		1	
Déduction relative à des ressources attribuée au Manitoba :			
Déduction relative à des ressources demandée	2		
Pourcentage des bénéfices relatifs à des ressources gagnés au Manitoba <u>×</u>	<u>%</u> 3		
Multipliez le montant de la ligne 2 par le pourcentage de la ligne 3 =	<u>+</u>	4	
Ligne 1 plus ligne 4	<u>=</u>	5	
Impôts miniers payés au Manitoba pour l'année	<u>-</u>	6	
Ligne 5 moins ligne 6 Revenu imposable révisé aux fins du dégrèvemen	nt d'impôt <u>=</u>	7	
Impôt du Manitoba à payer			
Calculez l'impôt du Manitoba que vous auriez à payer sur votre revenu imposable avant le calcul du dégrèvement d'impôt (ligne 1)		8	
Calculez l'impôt du Manitoba que vous auriez à payer sur votre revenu imposable révisé aux fins du dégrèvement d'impôt (ligne 7)	·····	9	
Inscrivez à la ligne 428 de votre déclaration le montant le moins élevé : ligne 8 ou ligne 9.			
┌─ Attestation ────			
J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.			
Signature	 Date		